

Monoxyde de carbone : menace invisible, conséquences mortelles

Le monoxyde de carbone est produit lorsque des appareils et des véhicules brûlent un combustible comme le propane, le bois, le mazout, etc.

Il est souvent appelé « **tueur silencieux** » parce que c'est un **gaz toxique qu'on ne peut pas sentir ni voir**. Respirer ce gaz peut être **très dangereux pour la santé** et même entraîner la mort.

Quels symptômes surveiller?

Maux de tête, fatigue, nausées, vomissements, étourdissements.



Comment vous protéger?

Seul un **avertisseur de monoxyde de carbone** peut détecter la présence de ce gaz et vous la signaler. Il existe plusieurs modèles : à pile, électrique ou combiné à un détecteur de fumée. Assurez-vous d'en installer assez pour que tous les occupants les entendent.

Comment prévenir une intoxication?

Une intoxication peut survenir à tout moment. Utiliser des appareils vieux, défectueux, mal entretenus ou de la mauvaise façon augmente le risque d'intoxication.



Génératrice

- Placez la génératrice à l'extérieur à au moins 3 mètres des portes, fenêtres et systèmes de ventilation de la résidence.
- Vérifiez et entretenez fréquemment le matériel et ne l'utilisez pas s'il est endommagé.



Chauffage au bois

- Ramenez la cheminée de votre foyer au bois une fois par année.
- Ouvrez le clapet de cheminée avant chaque utilisation.



Appareil de cuisson

- N'utilisez jamais d'appareil de cuisson à combustion dans un endroit fermé, comme une maison, un véhicule ou un abri.
- Exemples d'appareils de cuisson à combustion : barbecue, poêle au propane, etc.



Véhicule en marche

- Ne laissez jamais un véhicule en marche dans un endroit fermé comme un garage ou un abri.
- Assurez-vous que le tuyau d'échappement ne soit pas bloqué avant de démarrer le véhicule.

Si vous avez des symptômes ou si votre avertisseur sonne :

1. Sortez rapidement du bâtiment
2. Composez le 911
3. Contactez le centre antipoison au 1 800 463-5060
4. Ne rentrez pas à l'intérieur avant que les pompiers aient confirmé que c'est sécuritaire
5. Ne réutilisez pas vos appareils à combustion avant de les avoir fait vérifier par un professionnel

Pour plus d'informations, visitez le santemonteregie.qc.ca/monoxyde